

COMMUNE DE
SERMERSHEIM

67230

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation



Le Maire de la Commune de Sermersheim,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le code de la route et notamment ses articles R110-1, R 110-2, R 411-8, R 411-25 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée ;

VU le code de la voirie routière ;

CONSIDERANT que les nids de poule au droit du passage piéton au 17 rue des forgerons sont dangereux pour la circulation ;

CONSIDERANT que des travaux de réfection de la voirie sont nécessaires ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité il y a lieu de réglementer la circulation ;

ARRETE

Article 1^{er} : Pour permettre les travaux de réfection de la voirie :

- Date de début des travaux : 30/08/2025
- Durée des travaux : 1 jour
- Date de fin des travaux : 30/08/2025
- Adresse : 17 rue des Forgerons

Article 2 : Les restrictions ci-dessous seront mises en place au droit du chantier pendant toute la durée d'intervention :

- Rétrécissement de la chaussée avec maintien du sens de circulation
- Circulation en alternat avec panneaux B15/C18
- Interdiction de dépasser
- Stationnement interdit au droit du chantier

Article 3 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés par la commune pour attirer l'attention des usagers sur ces restrictions.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet, arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Cdt de la Brigade de Gendarmerie de BENFELD
- SDIS et Chef de Section Sapeurs Pompiers de Sermersheim

Sermersheim, le 25 août 2025
Pour le Maire absent,
Didier FRICK, 1^{er} adjoint au Maire

